

ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS



Demande d'ajout de concessionnaires

Rappels :

- Il ne peut figurer plus de 8 concessionnaires sur une concession de hutte
- Une imitation de signature entraîne automatiquement la suspension de l'auteur de la fraude
- Obligation d'inscrire vos numéros de permis de chasser et de carte maritimes (voir tableaux au verso de la feuille)
- La proposition d'inscription d'un ou des nouveaux concessionnaires devra être validée, dans tous les cas, par le conseil d'administration (Article 11 du règlement intérieur)
- Ce document est disponible sur le site internet de l'association : www.chasse-maritime-calaisis.com Rubrique : ***ADHESION ET CONTACT***

Par le présent document, dûment rempli, le responsable ainsi que l'ensemble des concessionnaires (tableau n°1) de la hutte ACMC N° située sur la zone : (entourer la zone concernée)

- Passe Pierres

- Moulin Rouge

- Oye plage

Demandent l'inscription en tant que nouveau concessionnaire du ou des adhérents cités dans le tableau n°2

